

## PROCÉDURE POUR UN DON D'ACTIONS À LA FONDATION DE L'HÔPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL

- 1) Voici l'information que la Fondation de l'HGM et notre fiduciaire, RBC Services aux investisseurs, doivent obtenir à l'égard d'un don d'actions de sociétés cotées :
- Nombre d'actions;
- Type d'actions, y compris le numéro CUSIP;
- Nom de la société;
- Nom, adresse courriel et numéro de téléphone de votre courtier;
- Date du transfert.
- 2) Cette information doit être envoyée à l'attention de :

Julie Denis – VP Finances et Administration Fondation de l'Hôpital général de Montréal 1650, avenue Cedar, salle E6 – 129 Montréal (Québec) H3G 1A4 Tél. 514-934-8230 Téléc. 514-937-7683

idenis@mghfoundation.com

3) Cette information **doit également être envoyée** à RBC Services aux investisseurs, à l'attention de :

## **Afzal Lila**

Représentante du service à la clientèle RBC Services aux investisseurs et de trésorerie 1, Place Ville Marie 9<sup>ième</sup> étage, aile Sud Montréal (Québec) H3B 1Z3 Tél. 514-876-7728 Téléc. 514-876-7739 afzal.lila@rbc.com

**CUID de RBC: RTRA** 

Compte de dépôt de la Fondation de l'HGM: 008 488 015